

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BAIE-COMEAU

N° : 655-06-000002-160

DATE : 5 novembre 2018

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

BRIGITTE CIMON

Demanderesse

c.

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD
DOCTEUR DANNY DREIGE**

Défendeurs

et

ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Mise en cause

JUGEMENT

(sur une demande d'autorisation pour modifier
la demande introductive d'instance; art. 585 C.p.c.)

[1] **CONSIDÉRANT** la demande de la demanderesse afin d'être autorisée à modifier sa demande introductive d'instance;

[2] **CONSIDÉRANT** la nature et l'objet des modifications proposées, lesquelles ne retardent pas le déroulement de l'instance et ne sont pas contraire aux intérêts de la justice;

[3] **CONSIDÉRANT** les articles 206 et 585 du C.p.c. ;

[4] **CONSIDÉRANT** que les défendeurs ne contestent pas la modification proposée.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **AUTORISE** la modification de la demande introductive d'instance, selon la demande modifiée annexée à la demande d'autorisation de la demanderesse du 13 septembre 2018;

[6] **LE TOUT** sans frais.



BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

*Me Jean-Sébastien D'Amours
Tremblay Bois Mignault Lemay
Casier 4
Avocat de la demanderesse*

*Me Chantal Lavallée
Cain Lamarre
190 rue Racine Est #300
Chicoutimi (Québec) G7H 1R9
Avocat du défendeur Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord*

*Me Philippe Cantin
McCarthy Tétrault
Casier 10
Avocat du défendeur Docteur Danny Dreige*

*Me Valérie Lemaire
Langlois avocats
Casier 115
Avocat de la mise en cause*